

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

---

EQUILIBRE ENTRE POUVOIRS CONSTITUTIONNELS - (N° 3486)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par  
Mme Karamanli, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

Après les mots :

« Assemblée nationale »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« par un vote au scrutin public et à la majorité de ses membres. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.